



Réponse commune du ministre des Finances, Gilles Roth, et du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 3092 du 22 octobre 2025 de l'honorable député Monsieur Laurent Mosar au sujet de l'initiative de la Commission européenne sur l'éducation financière

• Quelle est la position du Gouvernement au sujet de cette initiative de la Commission Européenne?

Le Gouvernement salue l'initiative européenne visant à renforcer l'éducation financière, laquelle correspond pleinement aux objectifs de la politique nationale gouvernementale en matière de formation citoyenne, de développement de compétences pour la vie et de résilience économique. L'initiative vise, en outre, dans le cadre de l'Union de l'épargne et des investissements, à apprendre aux citoyens à investir sur les marchés de capitaux et contribuer au financement des entreprises, tout en tirant meilleur parti de leur épargne.

Le Gouvernement est en contact étroit avec la Commission européenne et disposés à coopérer pour tirer parti des cadres nationaux et européens, des outils et des bonnes pratiques développés dans ce domaine, notamment le *Cadre de compétences financières pour les enfants et les jeunes dans l'Union européenne* (2023), élaboré conjointement par la Commission et l'OCDE.

Le dispositif national s'inscrit ainsi pleinement dans les priorités de l'Union européenne en matière d'éducation financière : développer les compétences financières dès le plus jeune âge, promouvoir l'inclusion et la résilience financières, prendre en compte la dimension digitale et durable de la finance, et renforcer la capacité des citoyens à prendre des décisions financières éclairées, notamment, en matière d'investissement sur les marchés de capitaux.

Au niveau national, cette démarche s'aligne également sur notre politique d'éducation globale, de promotion du plurilinguisme, de citoyenneté et de compétences pour la vie, tout en répondant aux défis contemporains tels que la digitalisation de la monnaie, les risques de surendettement ou encore les arnaques en ligne.

L'introduction structurée de l'éducation financière à l'école contribuera à la formation personnelle des jeunes, à la cohésion sociale ainsi qu'à la construction d'une société plus responsable et plus résiliente.

• Quelles sont les mesures concrètes que le Gouvernement entend adopter pour implémenter toutes les mesures proposées par la Commission Européenne?

L'implémentation du dispositif de mesures proposées par la Commission européenne implique des actions à mener tant au niveau national qu'au niveau de l'UE par les parties prenantes respectives. Les mesures concrètes à mettre en œuvre au niveau national sont à identifier et à réaliser en étroite coordination entre le Gouvernement, la CSSF, la Fondation ABBL, la JEL ainsi que d'autres partenaires publics et privés actifs dans le domaine de l'éducation financière. Ces éléments peuvent être pris en compte dans le cadre de la révision de la stratégie nationale en matière d'éducation financière.

Au niveau scolaire, la clé réside dans l'ancrage systématique de l'éducation financière dans les programmes d'enseignement. Dans le contexte luxembourgeois, plusieurs mesures concrètes sont d'ores et déjà engagées :



- Développement d'un cadre national de compétences en matière d'éducation financière, inspiré des cadres communs élaborés par l'Union européenne et l'OCDE.
Ce cadre structure les apprentissages autour de quatre domaines majeurs :
 - *Wat ass Geld?* (compréhension de l'argent)
 - *Ech a mäi Geld* (gestion personnelle)
 - *Ech als aktive Member vun der Gesellschaft a Wirtschaft* (rôle dans la société et l'économie)
 - *Ech a meng Zukunft* (préparation à l'avenir).
- Intégration de l'éducation financière dans le plan d'études de l'enseignement fondamental, où elle figure désormais comme champ thématique transversal au même titre que d'autres compétences de vie.
- Mise en place d'un nouveau label pour les lycées, le Financial Literacy Label (FLL).
Les écoles intéressées pourront mettre en œuvre, au cours de l'année scolaire 2025/26, des activités basées sur ce cadre de compétences. Les premières écoles labellisées pourront être récompensées à la rentrée 2026.
- Création d'un « Finanzführerschäin » pour les élèves.
Des moments certificatifs valorisant les compétences acquises (modules pédagogiques, ateliers pratiques, simulations) seront proposés en enseignement secondaire inférieur dès la rentrée 2026 et en enseignement secondaire supérieur à partir de 2027. Ce dispositif vise à reconnaître les acquis et à encourager l'engagement des jeunes dans une démarche responsable et proactive.
- Mise en place d'un dispositif d'évaluation et de suivi.
Des enquêtes auprès des élèves ainsi que des indicateurs de progression permettront de mesurer l'impact des actions menées. Le Luxembourg participera, dans ce contexte, à l'option « Financial Literacy » du test PISA en 2029, conformément aux recommandations européennes.
- Production et diffusion de ressources pédagogiques.
Des guides, outils numériques et ateliers interactifs seront mis à la disposition des enseignants afin de garantir une mise en œuvre concrète, harmonisée et progressive dans les classes.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une stratégie progressive et à long terme, fondée sur des phases pilotes, une évaluation continue et une généralisation graduelle, afin d'assurer la qualité, la cohérence et l'impact durable de l'éducation financière au sein du système scolaire luxembourgeois.

• **Quelles initiatives le Gouvernement entend-il prendre afin d'améliorer le niveau d'éducation financière dans la population?**

Le Gouvernement est d'avis qu'il convient de renforcer l'éducation financière à tous les niveaux. Il est renvoyé à cet égard au programme gouvernemental qui prévoit que « Le Gouvernement mettra en place des mesures afin d'améliorer l'éducation financière de tous les citoyens, notamment à travers des enseignements de base en finance dans les écoles primaires et secondaires. De plus, le Gouvernement s'efforcera d'élargir l'offre de diplômes d'études supérieures spécialisées en finance à l'Université du Luxembourg, qui reflètent l'importance du Luxembourg en tant que place financière. »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Il est également renvoyé aux explications fournies à ce titre dans la réponse du 28 avril 2025 à la question parlementaire n° 2089.

Luxembourg, le 2 décembre 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth